

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance 10 juin 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt-cinq le Dix du Mois de Juin
<u>DEPARTEMENT du CANTAL</u>			A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
Nombre de membres			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
22	22	20	
Date de la convocation : 21 mai 2025			<u>Présents</u> : Laurent SAIGNIE, Roland VIDAL, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Véronique BOREL, Béatrice THOMAS, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Eric TUPHE, Madame Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Monsieur Alain BARRES, Monsieur Pierre JUILLARD.
Date d'affichage : 21 mai 2025			<u>Présents par procuration</u> : Robert PISSAVY donne pouvoir à Jean BOUCHER, Annie COUDERC donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Madame Françoise ALRIQ donne pouvoir à Monsieur Pierre JUILLARD.
Vote : Pour : 20			<u>Absent</u> : Monsieur Gilbert CROS, Monsieur Dimitri OCTAVIE
Contre : 0			
Abstention : 0			<u>Secrétaire de Séance</u> : Pierrick ROCHE

OBJET : Convention pour le raccordement du système d'alerte et d'information des populations (SAIP)

La Préfecture du Cantal a identifié la ville de Murat comme devant être équipée d'un dispositif SAIP aux frais de l'Etat via une intervention de la société EIFFAGE ;

La Mairie a proposé le centre d'incendie et de secours pour la mise en place de ce dispositif ;

Monsieur le Maire propose d'accepter la mise en place de ce dispositif selon le programme établi par EIFFAGE, de procéder à son contrôle annuel.

Date de transmission de l'acte: 11/06/2025

Date de reception de l'AR: 11/06/2025

015-200071702-DE_043_2025-DE
A G E D I

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la réalisation des travaux et de prendre en charge l'entretien du dispositif SAIP au sein du Centre d'incendie et de secours ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention du projet d'installation d'une sirène d'alerte SAIP

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires pour l'application de cette délibération.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire

Gilles CHABRIER

Le secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 11/06/2025

Date de reception de l'AR: 11/06/2025

015-200071702-DE_043_2025-DE

A G E D I